



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 15 novembre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme AVENA et M. BOURNY

M. François REBSAMEN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Yves BERTELOOT, M. André GERVAIS, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, M. François-André ALLAERT, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Elisabeth BIOT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Louis LAURENT, M. Stéphan CLAUDET, M. Gaston FOUCHERES, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Jacques DANIERE, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY pouvoir à M. Bernard RETY.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Parc Excellence 2000 à Chevigny Saint Sauveur - Acquisition des équipements publics, de l'écran paysager et de la parcelle de terrain 5 NAb

Par convention publique d'aménagement en date du 23 juin 2000, le Grand Dijon a confié à la Semaad, l'aménagement du Parc Excellence 2000 à Chevigny St Sauveur réalisé dans le cadre d'une ZAC.

En application des dispositions de cette convention, le Grand Dijon doit procéder à l'acquisition de l'ensemble des voiries de l'opération. Les parcelles de terrain à acquérir représentent une superficie totale 13.201 m² ; elles sont situées d'une part avenue de Strasbourg et cadastrées section ZE n° 198 de 10.808 m², n° 199 de 58 m², et d'autre part impasse du Champ Chardon et cadastrées section ZE n° 201 de 126 m², n° 205 de 386 m², n° 208 de 1.823 m².

Par ailleurs, le Grand Dijon souhaite procéder à l'acquisition des terrains à vocation d'équipements publics ou collectifs classés en zone 5NAb du PLU de Chevigny St Sauveur. Ces terrains représentent une superficie totale de 58.504 m² et sont cadastrés section ZE n° 185 de 37.984 m², n° 187 de 2.256 m², n° 189 de 629 m², n° 191 de 1.157 m², n° 193 de 2.101 m², n° 194 de 7.721 m² et n° 195 de 6.656 m², étant précisé que l'écran végétal représente 25.777 m² de cette surface globale qui sera déterminée par un document d'arpentage.

Le compte de résultat prévisionnel de la ZAC au 31 décembre 2006, présenté par la Semaad, approuvé par le Conseil de Communauté du 28 juin 2007, prévoit la cession de ces équipements au Grand Dijon avant la clôture de l'opération d'aménagement « Parc Excellence 2000 ». Ce bilan fait ressortir le prix de revient suivant :

Voiries	13.201 m ²	1.383.269,20 € HT	1.654.389,90 € TTC
Ecran végétal	25.777 m ²		
Terrains 5NAb	32.727 m ²	100.616 €	

Il est proposé que les acquisitions soient réalisées selon ces conditions financières lesquelles ont été approuvées par France Domaine.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'acquérir** sur la Semaad, 1 rue Jean Bertin 21000 DIJON, l'ensemble des voiries et de l'écran végétal de l'opération, au prix de 1.383.269,20 € HT, soit 1.654.389,90 € TTC, et des terrains classés en secteur 5 NAb du PLU de Chevigny St Sauveur, au prix de 100.616 € ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours ;
- **de dire** que ces acquisitions seront réalisées par acte administratif ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette décision.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2007

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **16 NOV. 2007**
Déposé en Préfecture le